

# Laissez-nous vous aider

Votre programme d'aide aux employés (PAE) vous apporte un soutien immédiat et confidentiel pour vous aider à résoudre vos préoccupations en matière de travail, de santé ou de vie. Nous sommes à votre disposition, partout, en tout temps.

Laissez-nous vous aider.

Accédez à votre PAE en tout temps par téléphone, par Internet ou en utilisant l'application mobile.



1 800 361-2433 ATS-ATMS : 1 877 338-0275



[travailsantevie.com](https://travailsantevie.com)



Téléchargez Mon PAE depuis votre boutique d'applications



# Découvrez votre programme

En tant qu'employé admissible, vous pourrez bénéficier de 5 consultations cliniques par année, incluant une heure de services-conseils téléphoniques pour des questions légales, financières ou relatives à la nutrition.

L'employé qui détient une assurance verra la partie non couverte par ses assurances payée par l'employeur, jusqu'à concurrence de 50 % de la facture totale. L'employé qui ne détient pas cette protection d'assurance devra payer 50 % des honoraires. Les services-conseils téléphoniques sont assumés par l'employeur.

La période contractuelle s'étend du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. Chaque année, vos heures de consultation pourront être renouvelées le 1<sup>er</sup> juillet.

Les professionnels à votre disposition pourront être consultés de différentes façons:

- En personne
- Par téléphone
- Par vidéoconférence

Vous pouvez composer en tout temps notre numéro sans frais, le 1 800 361-2433, pour obtenir une aide immédiate et confidentielle.



## Travail

- Stress
- Développement de carrière
- Conflit et communication
- Rendement
- Changements
- Équilibre travail-vie personnelle



## Santé

- Problèmes de santé mentale
- Dépendances
- Maladies et affections
- Alimentation
- Changement de mode de vie
- Sommeil



## Vie personnelle

- Problèmes relationnels
- Affaires familiales et parentalité
- Événements de la vie
- Deuil et perte
- Conseils juridiques
- Conseils financiers